



BAL SOIRÉE DANSANTE TARIF ÉVÉNEMENT OCCASIONNEL

—
La Sacem vous simplifie la musique

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS
ET ÉDITEURS DE MUSIQUE |

sacem 

VOUS ORGANISEZ UN BAL-SOIRÉE DANSANTE : PRIX D'ENTRÉE JUSQU'À 20 € ET BUDGET DES DÉPENSES JUSQU'À 3 000 €

Bénéficiez de **20 % de réduction** en complétant et en adressant
votre demande d'autorisation avant la date de votre événement

MONTANT DE DROITS D'AUTEUR TTC PAR ÉVÉNEMENT (- 20 % INCLUS)

Prix d'entrée ou de la consommation la plus vendue	Montant du budget des dépenses TTC jusqu'à 1 000 €		Montant du budget des dépenses TTC jusqu'à 1 500 €		Montant du budget des dépenses TTC jusqu'à 2 000 €		Montant du budget des dépenses TTC jusqu'à 3 000 €	
	musique live	musique enregistrée	musique live	musique enregistrée	musique live	musique enregistrée	musique live	musique enregistrée
Événement sans recette	51,48 €	64,36 €	83,68 €	104,60 €	108,14 €	135,18 €	236,53 €	295,67 €
Jusqu'à 6 €	83,68 €	104,60 €	108,14 €	135,18 €	167,38 €	209,21 €	337,94 €	422,43 €
Jusqu'à 12 €	167,38 €	209,21 €	225,30 €	281,62 €	276,79 €	345,99 €	374,56 €	468,19 €
Jusqu'à 20 €	275,96 €	344,95 €	334,72 €	418,41 €	392,66 €	490,84 €	494,26 €	617,83 €

Bénéficiez d'une réduction de **12,5 % supplémentaire** si vous êtes
adhérent à une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la
Sacem ou si votre association est agréée " éducation populaire "

MONTANT DE DROITS D'AUTEUR TTC PAR ÉVÉNEMENT (- 20 % et -12,5 % INCLUS)

Prix d'entrée ou de la consommation la plus vendue	Montant du budget des dépenses TTC jusqu'à 1 000 €		Montant du budget des dépenses TTC jusqu'à 1 500 €		Montant du budget des dépenses TTC jusqu'à 2 000 €		Montant du budget des dépenses TTC jusqu'à 3 000 €	
	musique live	musique enregistrée	musique live	musique enregistrée	musique live	musique enregistrée	musique live	musique enregistrée
Événement sans recette	45,06 €	56,32 €	73,23 €	91,52 €	94,63 €	118,28 €	206,97 €	258,71 €
Jusqu'à 6 €	73,23 €	91,52 €	94,63 €	118,28 €	146,45 €	183,06 €	295,71 €	369,63 €
Jusqu'à 12 €	146,45 €	183,06 €	197,13 €	246,42 €	242,20 €	302,75 €	327,73 €	409,69 €
Jusqu'à 20 €	241,46 €	301,84 €	292,88 €	366,11 €	343,59 €	429,50 €	432,48 €	540,61 €

VOUS ORGANISEZ UN BAL-SOIRÉE DANSANTE : PRIX D'ENTRÉE SUPÉRIEUR À 20 € ET/OU BUDGET DES DÉPENSES SUPÉRIEUR À 3 000 €

Le montant des droits d'auteur est calculé par application d'un pourcentage sur les recettes réalisées ou sur les dépenses engagées

- Si la musique est jouée en live (orchestre, groupe, musiciens...), le taux est de 8,8 % (taux incluant la réduction de 20 %) avec un montant minimum de 47,75€ HT.
- Si vous utilisez de la musique enregistrée, le taux est de 11 % (taux incluant la réduction de 20 %) avec un montant minimum de 59,69€ HT.
- Si vous êtes adhérent à une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la Sacem ou une association agréée "éducation populaire", vous bénéficiez d'une réduction supplémentaire.

À SAVOIR

Le prix d'entrée correspond au tarif normal, acquitté par la majorité des participants, pour accéder à l'événement. En l'absence de prix d'entrée, le prix de la consommation la plus vendue servira de référence.

Le budget des dépenses est constitué :

- du budget artistique (salaire, cachet des artistes...)
- des frais techniques (location de salle, d'instruments, podium, sono, éclairage, matériels d'accueil...)
- des frais de publicité (affiches, presse, radio...).

Si un repas est servi à l'occasion de votre bal, merci de bien vouloir vous reporter à la plaquette «Repas en musique» ou contacter votre délégation.

NB : Si l'orchestre ou le DJ qui se produit dispose d'un programme-type (liste des œuvres jouées ou diffusées habituellement), vous pouvez le communiquer à votre délégation, pour répartir au plus juste les droits d'auteur que vous aurez acquittés.

Spre : Les diffusions de musique enregistrée, données lors des bals-soirées dansantes, sont assujetties à la rémunération équitable due à la Spré (qui a chargé la Sacem d'en assurer la collecte) au bénéfice des artistes interprètes et producteurs de disques. Son montant est calculé, par application du taux de 65% sur le montant hors taxes des droits d'auteur qui vous sont demandés, avec un minimum annuel de 98,66€ HT.

Les associations de bénévoles sans but lucratif, ainsi que les communes jusqu'à 2000 habitants, ou EPCI implantés dans ces communes, bénéficient pour les manifestations non commerciales qu'elles organisent d'un minimum réduit à 49,33€ HT qui s'applique à titre de plafond tant que le montant de la rémunération équitable n'excède pas 98,66€ HT sur la même période annuelle. Pour plus d'informations : www.spre.fr.

BAL-SOIRÉE DANSANTE

À adresser complétée à votre délégation Sacem avant la date de votre événement

Nom de l'organisateur (association, club, organisme...) :

Prénom et nom du représentant :

Qualité :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Tél. : Courriel :

Site Internet :

Numéro SIREN :

Adhérent à une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la Sacem :

OUI NON Nom de la fédération :

Association reconnue « éducation populaire » : OUI NON

Date d'agrément : / /

Association d'intérêt général : OUI NON

Conditions d'organisation :

Date de l'événement : / / de h à h..... .

Nom et adresse du lieu (salle, chapiteau, plein air) :

.....

Nom de l'orchestre, du DJ, de l'animateur :

Diffusions musicales par : Musique live Musique enregistrée

• Budget des dépenses TTC :

Budget artistique : € Frais techniques : € Frais de publicité : €

Montant total du budget des dépenses : €

• Prix d'entrée ou (si entrée gratuite) de la consommation la plus vendue : €

compléter le verso svp

OBTENIR L' AUTORISATION QUI CORRESPOND À VOTRE ÉVÉNEMENT :

J'organise un bal-soirée dansante avec un prix d'entrée jusqu'à 20 € et un budget des dépenses jusqu'à 3 000 € TTC.

Le montant de droits d'auteur à régler est de€ TTC.

1. J'envoie ma demande d'autorisation avec un chèque libellé au nom de la Sacem.
2. Je reçois la facture correspondante (et celle de la Spré le cas échéant).

J'organise un bal-soirée dansante avec un prix d'entrée supérieur à 20 € et/ou un budget des dépenses supérieur à 3 000 € TTC.

1. J'envoie ma demande d'autorisation.
2. La Sacem me fait parvenir un contrat général de représentation que je m'engage à retourner signé avant la date de mon événement.
3. Dans les 10 jours qui suivent mon événement, je fais parvenir l'état des recettes et dépenses.
4. Je règle le montant des droits d'auteur à réception de la facture Sacem (et Spré le cas échéant).

Je soussigné(e) déclare exacts les renseignements mentionnés sur la présente demande d'autorisation. Cette déclaration préalable me permet de bénéficier de la réduction de 20 % ainsi que, le cas échéant, de la réduction supplémentaire de 12,5%.

Fait le / / à

Signature :

Merci de nous retourner ce volet à l'adresse de la délégation Sacem du lieu de votre événement et de conserver un double de ce document. Coordonnées disponibles sur sacem.fr > Clients Utilisateurs.

Les informations demandées sont toutes obligatoires et sont traitées par la Sacem, notamment dans le cadre de la facturation, la comptabilisation et le recouvrement, afin de collecter les redevances de droit d'auteur et éventuellement la rémunération équitable prévue par l'article L.214-1 du code de la propriété intellectuelle. Elles pourront également être utilisées pour vous informer sur les offres Sacem Pro. Elles sont destinées à la Sacem et ses partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues aux articles 38, 39 et 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 que vous pouvez exercer, par voie postale, auprès de la Sacem – Direction du Réseau – 225 avenue Charles de Gaulle, 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex.

EN SAVOIR + SUR LA SACEM



TOUS LES HITS
+ DE 118 MILLIONS D'ŒUVRES
FRANÇAISES ET INTERNATIONALES



84%
DES SOMMES
COLLECTÉES REVERSÉES
AUX CRÉATEURS



LE DROIT D'AUTEUR
UNIQUE
RÉMUNÉRATION
DES AUTEURS ET COMPOSITEURS



La Sacem
société à but non lucratif
fonctionne comme une coopérative
collecte
les droits d'auteur
répartit
équitablement les droits



298 000
CRÉATEURS
RÉMUNÉRÉS EN 2016

500 000 CLIENTS
DIFFUSENT DE LA MUSIQUE
DU RÉPERTOIRE DE LA SACEM



+ DE 60
BUREAUX
RÉGIONAUX
EN FRANCE MÉTROPOLITAINE
ET OUTRE-MER



SACEMPRO.FR

- ① RÉDUCTIONS EXCLUSIVES
- ② GUIDES PRATIQUES
- ③ ASTUCES
- ④ CONSEILS DÉDIÉS

SACEM.FR

- ① TARIFS
- ② DÉCLARATION EN LIGNE
- ③ ESPACE CLIENT